



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Diversité
des expressions
culturelles

13 IGC

DCE/20/13.IGC/10
Paris, 6 janvier 2020
Original : français

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Treizième session
Paris, Siège de l'UNESCO
11 - 14 février 2020

Point 10 de l'ordre du jour provisoire : Présentation des conclusions du deuxième Forum des organisations de la société civile

Le deuxième Forum des organisations de la société civile s'est tenu le 4 juin 2019, en amont de la septième Conférence des Parties. Ce document présente les principales conclusions du Forum.

Décision requise : paragraphe 7

1. Pour mémoire, l'article 11 de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après dénommée « la Convention ») reconnaît le rôle fondamental de la société civile et prévoit que les Parties doivent encourager sa participation active dans leurs efforts afin d'atteindre les objectifs de la Convention. Les directives opérationnelles attachées à cet article offrent aux organisations de la société civile (ci-après dénommées les « OSC ») des occasions considérables de participer au travail des organes directeurs de la Convention au niveau international.
2. Les organes directeurs de la Convention cherchent toujours à mieux impliquer les OSC dans la mise en œuvre de celle-ci. En 2015, le Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après dénommé « le Comité ») a pris une décision importante à cet effet ([Décision 9.IGC 9](#)). La mise en œuvre de cette décision a débuté en 2016 et inclut l'organisation d'une réunion de travail entre le Bureau du Comité et les représentants des OSC en amont de l'ouverture du Comité ; l'inscription d'un point portant sur la société civile à l'ordre du jour des réunions statutaires du Comité et l'organisation d'un Forum biennal des organisations de la société civile (ci-après dénommé « le Forum »).
3. La deuxième édition du Forum s'est tenue le 4 juin 2019, en amont de la septième Conférence des Parties, et a réuni plus de 70 représentants de 60 OSC, en plus d'observateurs gouvernementaux et non gouvernementaux. L'événement a été marqué par la grande diversité des participants, qui sont venus de toutes les régions du monde et qui interviennent dans une grande variété de secteurs comme l'édition, la musique, le cinéma ou le théâtre.
4. Suite à un processus de consultation auprès des OSC, quatre thématiques mettant à la fois en évidence les principales opportunités et les défis rencontrés par la société civile ont été identifiées afin de structurer les discussions du Forum. Sur la base de ces thématiques, quatre ateliers se sont tenus :
 - Comment améliorer la diversité des expressions culturelles dans les médias à l'ère du numérique ? Exemples de bonnes pratiques.
 - Comment renforcer les mécanismes de coopération et d'assistance internationales de la Convention en partenariat avec les OSC ?
 - Comment les Chaires UNESCO et les OSC peuvent-elles collaborer dans le contexte d'élaboration de politiques publiques pour la culture et le développement durable ?
 - Comment dépasser les barrières à la mobilité des artistes et des professionnels de la culture ?
5. Ces ateliers ont donné lieu à de riches discussions et ont fait ressortir plusieurs défis communs, notamment la nécessité d'améliorer le partage des connaissances entre divers acteurs afin d'optimiser chaque action et le besoin de renforcer les cadres réglementaires, particulièrement dans l'environnement numérique. La pérennité des OSC, qui font souvent face à des problèmes de financement importants, fut un sujet de discussion transversal dans les quatre ateliers.
6. À cette session, le Comité est invité à examiner les conclusions de la deuxième édition du Forum présentées dans le Document d'information DCE/20/13.IGC/INF.6 et dont le Rapporteur du Forum fera une présentation orale. Le Comité est également invité à examiner les moyens qui permettraient aux Parties de soutenir la pérennité des activités des OSC et la participation de leurs représentants aux réunions statutaires de la Convention et de mettre en place des

mécanismes pour créer un environnement propice à la participation de la société civile dans la mise en œuvre de la Convention.

7. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

PROJET DE DÉCISION 13.IGC 10

Le Comité,

1. *Ayant examiné le Document DCE/20/13.IGC/10 et le Document d'information DCE/20/13.IGC/INF.6 ;*
2. *Rappelant ses Décisions 1.IGC 5c, 1.EXT.IGC 5, 5.IGC 4, 8.IGC 7a, 9.IGC 9, 10.IGC 6 et 11.IGC 6 ainsi que les Résolutions de la Conférence des Parties 2.CP 7, 4.CP 13, 6.CP 12 et 7.CP 14 concernant la société civile ;*
3. *Reconnaissant la grande diversité des acteurs de la société civile dans le monde ainsi que la variété des défis auxquels ils font face ;*
4. *Prend note des conclusions de la deuxième édition du Forum des organisations de la société civile et des préoccupations qui y sont soulignées ;*
5. *Encourage les Parties à fournir des ressources financières et logistiques afin de soutenir la pérennité des activités des organisations de la société civile ainsi que la participation de leurs représentants aux réunions statutaires de la Convention et les invite à mettre en place des mécanismes pour créer un environnement propice à la participation de la société civile à la mise en œuvre de la Convention ;*
6. *Demande au Secrétariat de continuer ses efforts de mise en réseau des parties prenantes de la Convention, en particulier les organisations de la société civile, les chaires UNESCO et les Centres de catégorie 2 sous l'égide de l'UNESCO afin de renforcer leurs capacités par le transfert de compétences, le partage de connaissances et la mutualisation des ressources.*